



Collectif des 39 contre la Nuit Sécuritaire

Sans la reconnaissance de la valeur humaine de la folie, c'est l'homme même qui disparaît

François Tosquelles

Communiqué

Une nouvelle loi en psychiatrie pour la prochaine majorité

Le 21 avril 2012

Le Conseil Constitutionnel a rendu sa décision concernant une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) portée par le CRPA, elle concernait plusieurs articles de la loi du 5 juillet 2011 réformant les soins psychiatriques sans consentement.

Un article de cette loi a été déclaré inconstitutionnel, il porte sur le sort réservé à la catégorie des patients supposés « dangereux » (article L3213.8) qui se trouvent enfermés sans garantie légale contre l'arbitraire de leur « traitement ».

De surcroît, nous considérons comme une grande victoire que les soins sans consentement en ambulatoire ne puissent être « contraints », même s'ils peuvent se révéler « obligatoires » (sic). Cela annule de facto leur possibilité d'application. Il s'agit d'une énorme avancée. Le collectif des 39 se félicitent de cet augure. Ces pseudo-soins de contrôle psychiatrique ne sont pas envisageables dans notre cadre constitutionnel. La prochaine majorité devra réécrire une loi : NOTRE VIGILANCE S'EN TROUVE ACCRUE. Il en est de la responsabilité des acteurs de la psychiatrie et des citoyens de ce pays de veiller à ce que la rédaction de la future loi soit guidée par l'éthique des soins.

Par ailleurs, le rapport du Comité Européen de Prévention de la Torture (CEPT) sur les conditions d'accueil et de soins dans les services de psychiatrie nous rappelle les dérives quotidiennes dans les pratiques, tant sécuritaires que gestionnaires et protocolaires, dérives qui ont conduit à l'internement de force d'un militant politique dans l'Hérault le mois dernier.

Faut-il rappeler que les soins psychiques s'appuient sur la confiance, non sur la défiance, nécessitent du temps afin que la relation soit au cœur du processus de soin ? Il sera donc urgent après les élections présidentielles et législatives de remettre les soins psychiques dans leur ensemble au cœur du débat public.

La loi devant être réformée avant le 1er octobre 2013, l'ensemble des citoyens (usagers, professionnels, familles, élus) mobilisés par l'hospitalité faite à la folie doit peser de tout son poids pour obtenir l'abrogation de la loi du 5 juillet 2011 et que soient établies des pratiques dignes d'une démocratie.

Nous appelons toutes celles et ceux qui se sont mobilisés à nos côtés à confirmer leur engagement pour soutenir et créer des pratiques accueillantes et émancipatrices.

Le collectif des 39 contre la nuit sécuritaire
www.collectifpsychiatrie.fr